



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
20 septembre 2019
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication n° 849/2017* ****

Communication présentée par : B. S. (représenté par un conseil, Zoheir Snasni)
Au nom de : B. S.
État partie : Canada
Date de la requête : 17 octobre 2017 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Risque de torture et de mauvais traitements en cas d'expulsion vers l'Inde

Réuni le 26 juillet 2019, le Comité, ayant été informé par le conseil qu'il n'avait pas été en mesure de soumettre ses commentaires sur les observations de l'État partie sur la recevabilité et le fond parce qu'il avait perdu contact avec le requérant après son renvoi en Inde le 15 décembre 2017, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 849/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-septième session (22 juillet-9 août 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón et Sébastien Touzé.

